



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NAO 2019 - ACCORD SALARIAL INDEMNITÉ DE TRANSPORT

L'accord salarial 2019, signé par la CFDT, instaure pour la première fois le paiement d'une indemnité financière en lien avec le trajet domicile-travail pour les postiers dont le lieu de travail ou de domicile se situe, ou non, au sein d'un Plan de Déplacement Urbain. Depuis, la mise en œuvre de cette mesure se faisait attendre.

Ce point a fait l'objet d'une commission de suivi ce 25 septembre entre les signataires de l'accord.

Lors de cette rencontre, La Poste a annoncé la mise en œuvre de cette indemnité via un processus dématérialisé présenté comme simplifié sur le portail m@vieRH (<https://mavierh.legroupe.laposte.fr>). Le service sera accessible à tous les postiers dès le 14 octobre pour un paiement en novembre avec effet rétroactif au 1^{er} avril. Les pièces justificatives à fournir sont très limitées (carte grise) et le contrôle ne seront qu'à posteriori : la demande déclenche la prime.

La CFDT signe des accords et accompagne les postiers dans leurs mises en application

Pour rappel, les montants annuels sont nets de charges et d'impôts :

- ▶ 100€ par an pour une distance aller ou retour supérieure ou égale à 20 km
- ▶ 125€ par an pour une distance aller ou retour supérieure ou égale à 25 km
- ▶ 150€ par an pour une distance aller ou retour supérieure ou égale à 30 km

Cette indemnité concerne tous les postiers quel que soit le statut ou l'ancienneté remplissant les conditions au regard de l'absence de transports en commun adapté (trajet, horaire). Elle sera versée mensuellement.

Pour connaître vos droits et le processus, n'hésitez pas à contacter vos représentants locaux CFDT



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Métier :

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre